AR Prefecture

016-200054047-20231211-2023_12_11_14-DE
Reçu le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

CONFOLENS
Cité de Confluences

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 25
Présents : 16
Excusés-Absents : 09
Délégations : 02

Date de Convocation : *mercredi 29 novembre 2023*

Date d'affichage : *Mercredi 29 novembre 2023*

Le onze décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du mercredi 29 novembre 2023, sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier, M. BOOB Frédéric, Mme FOURNIER Sylvia adjoints
M. DEMONT Jean-Michel, M. GRAVELLE Alain, M. LEBRET Hubert, Mme LANDREVIE Susanne, Mme BARRY Marie-Christine, M CHOPY Laurent, Mme SOULAT Séverine, Mme FAYET Margot, conseillers municipaux

Excusé(e)s / Absent(e)s : M. TEXIER Christophe, Mme SIMON Sandrine, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme LAFONT Cindy. FELIX Gaël, M. GAULTIER Tom, M. DEVAINE Justin, M. MILLOTTE Amaury, Mme BOURDIER Elise,

Délégations : Mme SIMON Sandrine à Mme LAMANT Marie-Line, M. MILLOTTE Amaury à M. PAULET Didier

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

Mme SOULAT Séverine arrive en cours de séance et prend part au vote à partir de la délibération n°2

Mme BARRY Marie-Christine arrive en cours de séance et prend part au vote à partir de la délibération n°4

2023/12/11
N°14

14 - Urbanisme - Acquisition de parcelles de terrain cadastrées section E 561, E 562, E 1017 et E 1015

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin de lutter contre les risques d'inondation et de ruissellement liés à la réalisation de la voirie du Peyrat, la Commune souhaite acquérir les parcelles cadastrées E 561 d'une superficie de 3 740 m², E 562 d'une superficie de 1 640 m², E 1017 d'une superficie de 4 023 m² et E 1015 d'une superficie de 2 661 m² situées au lieu-dit Le Peyrat. Les propriétaires ont donné leur accord par écrit pour céder lesdites parcelles pour un montant de 50 euros.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées E 561, E 562, E 1017 et E 1015 pour un montant de 50 euros ;
- **APPROUVE** la prise en charge par la commune des frais des actes notariés correspondants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes notariés nécessaires à cette acquisition et à engager la dépense correspondante.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 12 décembre 2023

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

P/ le Maire
P/o Philippe BOUTY, 1er adjoint